

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Révision totale de la loi sur la nationalité

Le projet de la révision a pour but d'assurer une large cohérence avec la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) en ce qui concerne les exigences posées aux étrangers en matière d'intégration et de connaissances linguistiques; améliorer les instruments de prise de décision, afin de garantir que seuls les étrangers qui sont bien intégrés obtiennent la nationalité suisse; réduire les charges administratives des autorités communales, cantonales et fédérales en simplifiant et harmonisant les procédures et en clarifiant leurs rôles respectifs en matière de naturalisation.

Date limite: 22 mars 2010

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des migrations, Domaine de direction Nationalité et intégration, 3003 Berne-Wabern, téléphone 031 323 43 72, fax 031 323 43 37, www.bfm.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

30 décembre 2009

Chancellerie fédérale